

DOLLAR
70,37 \$ US
+0,56

OR
299,80 \$ US
+1,60

ARGENT
9,783 \$
-0,099

MONTRÉAL
3551,78
-42,77

TORONTO
6886,26
-57,95

NEW YORK
8375,58
-75,48

QUESTIONS D'ARGENT

Alcan confirme

La future aluminerie d'Alma côtera 2,2 milliards \$

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

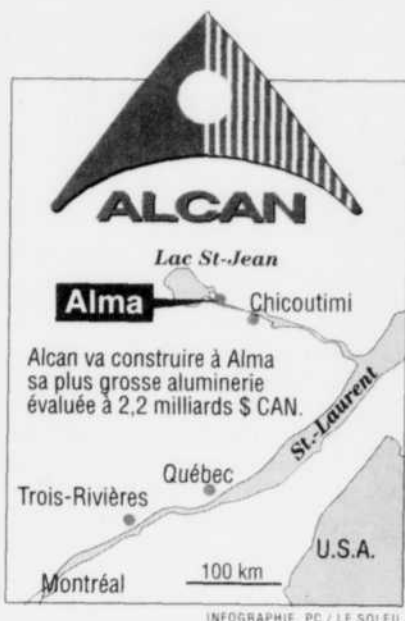
■ QUÉBEC — Alcan a officiellement annoncé hier la construction à Alma, au Lac Saint-Jean, de ce qui deviendra la plus grosse aluminerie de la multinationale, au coût de 2,2 milliards \$ CAN.

La direction de l'entreprise a dévoilé ses intentions lors d'une conférence de presse à Alma, à laquelle participait le premier ministre Lucien Bouchard qui a parlé du « plus important projet de construction de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean ».

Un lien téléphonique a permis à des journalistes américains et canadiens de participer à la conférence.

Il ne restait plus guère de doutes sur les intentions de la compagnie qui a obtenu, au cours des derniers mois, son certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, signé un contrat d'électricité avec Hydro-Québec et conclu un pacte social de 18 ans avec ses employés.

Le président et chef de la direction d'Alcan, Jacques Bougie, a expliqué hier que les quatre conditions requises pour donner le feu vert étaient réunies: l'appui du milieu; des prévisions de croissance de la demande; une situation financière solide d'Alcan; et surtout un rendement financier intéressant pour l'entreprise et ses actionnaires.



Sur ce dernier point, M. Bougie affirme qu'elle sera l'une des plus compétitives au monde. Sa rentabilité est jugée satisfaisante à partir d'un prix moyen de 1400 \$ US la tonne d'aluminium. Ces jours-ci, le métal se transige aux environs de 1450 \$ et 1500 \$, a-t-il précisé.

La consommation mondiale devrait passer de 19 millions de tonnes en 1997 à 25 millions en 2005, croit-il. La crise asiatique avait fait hésiter Alcan en début d'année. Après avoir enregistré une croissance de 5,4 % en 1997, le marché mondial de l'aluminium devrait augmenter de moins de 1 % cette

année, parce que la consommation en Asie seulement devrait diminuer de trois à 4 %, a souligné M. Bougie hier.

La construction débutera dans quelques mois et devrait durer un peu plus de trois ans, mais les premières cuves devraient entrer en production dès l'automne de l'an 2000. Au plus fort des travaux, le chantier emploiera jusqu'à 2000 personnes, pendant 15 mois. Plus de 90 % de ces emplois iront à des gens de la région, a précisé le premier ministre Bouchard.

La région devrait en effet profiter largement de cet investissement massif, le plus important consenti par Alcan depuis un quart de siècle. Quelque 800 millions \$ de contrats devraient être ainsi octroyés à des entreprises du Lac-Saint-Jean et du Saguenay.

Avec les nouvelles technologies, la production d'aluminium nécessite toutefois beaucoup moins de main-d'oeuvre. Le « plus gros investissement privé de l'histoire du Québec », comme le qualifiait le député de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, créera en tout et pour tout 225 nouveaux emplois permanents.

Il fallait 425 personnes pour produire 75 000 tonnes par année à Alma. Avec 650 employés la nouvelle usine fournira 375 000 tonnes, ce qui en fera la plus grosse de l'entreprise. Un journaliste de la région a rappelé que la dernière fois où Alcan a voulu combler 50 nouveaux postes, elle avait reçu pas

Voir ALCAN en B2



Les visiteurs ont beaucoup à voir au Salon Expo Habitat.

14^e Salon Expo Habitat

GILLES ANGERS
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le mauvais temps qui sévissait encore, hier en journée, sur la région de Québec n'a pas empêché de nombreux consommateurs de passer les premiers le tourniquet du Centre de foires de Québec où a lieu, jusqu'à lundi, le Salon Expo Habitat 1998.

« Un salon qui respire, où il y a beaucoup à voir et d'idées à moissonner », a-t-on entendu. Il est beau, assurément.

Toute une vitrine, en somme, des biens et services en matière de construction, rénovation, design d'intérieur et décoration.

Les maisons « week-end à la campagne », « du cocooning » et « San Francisco » sont manifestement les grands attraits de ce 14^e salon. Elles font courir. Il faut cependant voir le « sous-sol design » de Décor Rénove, le stand de Hydro-Québec où la société d'État présente sous une forme conviviale et interactive son programme Nouveau Confort. Au Carrefour de la SCHL aussi bien que chez « Sico et Atelier Avant-garde », il se brasse pas mal

d'idées en matière de financement, de coloris, de rénovation et de design d'intérieur. Et des portes, fenêtres, escaliers et cuisines splendides. Et des « ventilateurs et récupérateurs de chaleur », des poutres et solives admirables, des produits d'isolation. Puis des entreprises de construction, de rénovation, d'aménagement paysager, de consultation en architecture et design d'intérieur, la place de l'électronique « Clé de sol ». Et encore.

« Un salon captivant », reconnaît une dame de Saint-Étienne rencontrée par LE SOLEIL sur les lieux. « Une belle brochette de produits de construction, c'est vrai. Mais la grande difficulté qu'éprouvent les gens, c'est de trouver le bon entrepreneur », dit-elle aussi.

EN AVOIR POUR SON ARGENT

Frais bancaires : beaucoup de manipulation

■ QUÉBEC — Si, ce matin, Postes Canada, augmentait le prix de ses timbres de 45 ¢ à 55 ¢, il y aurait un tel tollé que la société d'État devrait reculer. Pourtant, des frais bancaires peuvent grimper de 25 ¢ à 1 \$ en une année sans manifestation parce que personne ne s'aperçoit de l'augmentation.

C'est en donnant cet exemple que le député libéral fédéral de Brome-Missisquoi, M. Denis Paradis, explique au SOLEIL l'esprit de son projet de loi privé visant à encadrer les frais des services bancaires au Canada. Selon lui, les services publics, notamment le téléphone, l'électricité et le gaz, sont soumis à des règles quant à l'augmentation de leur tarif. Les institutions financières devraient aussi être astreintes à des règles de transparence qui permettraient au consommateur de savoir quels sont les frais et surtout les véritables raisons des augmentations.

« Les institutions bancaires forcent quasiment les gens à utiliser les services automatisés, ajoute M. Paradis, au point qu'il y a une augmentation de ces transactions. En principe, les consommateurs devraient s'attendre à une diminution des frais, mais c'est tout le contraire. Les banques doivent absolument être soumises à des règles

de transparence. »

Parmi les exemples d'incongruités, M. Paradis souligne qu'une banque de la région d'Ottawa, dont les frais ont été analysés sur une période de six mois, a augmenté progressivement les frais de service de 60 ¢ à 75 ¢,

puis à 1,10 \$ sans que jamais les clients en soient avisés. De même, une autre institution offrait, dans ses services aux entreprises, une seule consultation gratuite par semaine de leur solde. Toutes les autres demandes entraînaient des frais de 4 \$.

Ces situations ressemblent étrangement à une pratique courante des in-



Yves Therrien

17therrien@lesoleil.com

stitutions bancaires qui offrent un certain nombre de services gratuits dans la mesure où le client conserve un solde minimum de 1000 \$ dans son compte. Pourtant, un compte de banque sert habituellement à faire des transactions. Personne n'est assez aveugle pour laisser dormir des milliers de dollars dans un compte qui ne rapporte que des poussières.

Ça ressemble étrangement à la bêtise commise par une dizaine de caisses populaires de la région de Montréal en décidant d'imposer des frais de 3 \$ par mois à leurs sociétaires ayant moins de 100 \$ dans leur compte. La réaction vive de l'ACEF Rive-Sud était tout à fait justifiée lorsque l'on sait que les personnes touchées par cette mesure inéquitable sont les plus démunies de la société. On peut se demander où est rendu l'esprit coopératif qui a donné naissance au Mouvement Desjardins en voyant l'imposition de cette mesure et en écoutant les propos mièvres du porte-parole de la Confédération des caisses Desjardins.

Force est de constater que le projet de loi du député Paradis frappe dans le mille lorsqu'il demande que le comité permanent chargé des questions rela-

tives aux consommateurs procède à l'examen des frais et évalue les services pour lesquels il est raisonnable qu'une banque exige des frais. Raisonnable, c'est tout dire, bien que ça puisse énerver les dirigeants à la recherche constante de profits toujours plus importants. Entre les profits à tout prix et le profit raisonnable, il y a une marge. Il est tout aussi vrai, comme l'indique le projet de loi, que des recommandations doivent préciser les montants maximums imposés aux clients. Le non-respect de ces règles amènerait automatiquement des sanctions contre l'institution bancaire.

L'AUTOMATISATION

Il est donc normal que bien des clients des institutions bancaires se demandent si elles sont intéressées à les voir au comptoir. La réponse est simple: non!

Il suffit de lire les affiches sur les devantures des locaux pour s'en rendre compte, notamment dans les succursales de la Banque Laurentienne. N'essayez pas de vous présenter au comptoir pour une transaction avant 11 h ou après 14 h, les portes sont closes. Seuls les services-conseils pour

les demandes de prêts ou certaines analyses particulières acceptent des clients jusqu'à 17 h.

Certaines institutions font l'effort d'ouvrir leurs portes jusqu'à 15 h alors que d'autres, plus magnanimes, vont jusqu'à 18 h, parfois même 20 h les jeudis et vendredis. Rares sont les succursales qui daignent accueillir leur client un samedi matin. N'essayez pas de parler au directeur pour lui faire comprendre qu'en travaillant de 8 h à 17 h, compte tenu des délais de transport, qu'il est tout à fait impossible de vous présenter au comptoir. On vous répondra de vous organiser et d'utiliser les guichets automatiques.

Les services automatisés sont privilégiés pour la majorité des transactions: dépôts, retraits, virements, paiement des factures. Mais, il faut parfois l'intervention d'une caissière pour régler certaines transactions. Tout à fait illogique, dirait M. Spock. Que c'est bête une machine! Un guichet, ça ne sourit jamais, ça ne dit pas bonjour, et c'est surtout incapable d'empathie si l'on fait une erreur. Le respect des clients a un prix, les banques pourraient bien en payer la facture un bon matin.

Rodeo S

Depuis 1916
ISUZU

Photos à titre indicatif

Groupe équipé ISA
365080
• V6, 205 ch.
• Freins ABS
• Climatiseur
• Coussins gonflables
• Garantie 5 ans/100 000 km

413\$ par mois
Aucun comptant

* Basé sur un PDSF de 30 410\$. Transport et préparation inclus pour un bail de 36 mois, 60 000 km. 0,08 \$/km excédentaire, transport et préparation inclus, taxes en sus. N'oubliez pas de modifier les termes selon vos besoins. Venez nous consulter.

VOS CONCESSIONNAIRES ISUZU
DE LA RÉGION DE QUÉBEC

SATURN Québec

SATURN SAAB ISUZU

765, rue du Marais, Québec
voisin de Reno Dépôt 681-5777

SATURN Ste-Foy

SATURN SAAB ISUZU

3330, rue Watt, Parc Colbert,
Sainte-Foy,
face au Club Price
653-1312

Le choix des consommateurs 1997 en matière de tranquillité

Offrez-vous un p'tit extra!

Un Homme à 15 299\$* c'est bien,
mais offrez-vous un p'tit extra cab à 18 281\$
ou louez-le à 299\$/mois pour 36 mois**.

* Prix du modèle S, transport et préparation inclus
** Basé sur un PDSF de 18 281\$ pour 60 000 km, 0,08 \$/km excédentaire, transport et préparation inclus, taxes en sus. Sujet à l'approbation du crédit.

Le huard remonte au-dessus des 70¢ US

■ TORONTO (PC) — Le dollar canadien a refranchi le cap des 70¢ US, hier, quand il est monté de 0,56¢ sur le marché des changes.

Le huard a pris 0,08¢ en tout début de séance et a continué de progresser pour finalement clore à 70,37¢ US. La devise a été favorisée en outre par l'annonce de données sur le commerce international.

Le gain d'hier amène ainsi le dollar canadien à son niveau le plus élevé depuis la mi-décembre; il avait atteint son plus bas historique le 29 janvier, soit 68,25¢ US.

« Nous pouvons être fiers de notre devise aujourd'hui, a souligné l'analyste torontois Andrew Pyle. Les gains ont été assez substantiels et nous avons aussi un aperçu suggérant que cette reprise peut se maintenir. »

En décembre, rapportait Statistique Canada, les exportations ont atteint un volume de 26,7 milliards \$, en hausse de 3,9% sur novembre.

Quant aux importations, la valeur en décembre a totalisé 24,96 milliards \$, en hausse de 2,2% sur le mois précédent; en novembre, elles avaient diminué de 0,9% par rapport à octobre.

« Le tableau du commerce paraît bien plus attrayant avec les résultats pour décembre », a noté l'économiste Rob Palombi. Ces données impliquent que le déficit du compte courant — déterminé par les coûts d'emprunt à l'étranger — sera plus bas que prévu, a-t-il ajouté.

« L'idée générale, c'est que l'économie du Canada est saine, poursuit M. Palombi. Nous gardons de bons résultats dans les exportations et la bonne tendance sous-jacente au plan intérieur devrait contribuer à importer quel facteur négatif venu d'Asie. »

Un niveau de 71,50¢ US pour le huard d'ici la fin du premier trimestre est réaliste, a encore estimé Andrew Pyle, de la Banque ABN Amro: « La seule chose qui pourrait nous faire dérailler, c'est le déclenchement d'élections hâtives au Québec. »

L'audition en Cour suprême de la question d'une sécession unilatérale du Québec pourrait également influencer la performance du dollar. « Les marchés gardent l'œil sur cette affaire, sur ce que serait la réaction au Québec quand sera rendue la décision de la cour », a ainsi déclaré M. Palombi, de Standard & Poor's MMS.

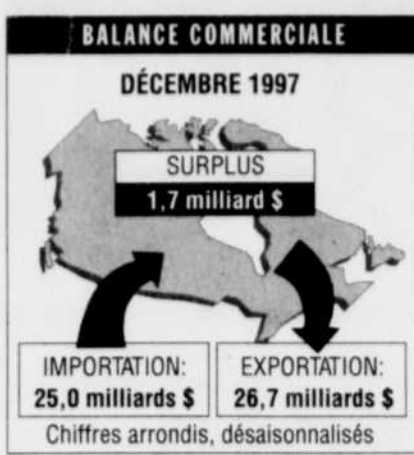
Exportations en hausse

■ OTTAWA (PC) — La balance commerciale du Canada a fait un bond appréciable en décembre, passant de 1,03 à 1,7 milliard \$ sur une période d'un mois, grâce à la vigueur des exportations.

Malgré tout, la balance commerciale — la différence entre les exportations et les importations canadiennes — demeure inférieure de 40% à son niveau d'il y a un an.

Pour l'ensemble de l'année 1997, le surplus commercial du Canada s'est établi à 23,09 milliards \$, en baisse considérable par rapport aux quelque 41 milliards \$ de 1996.

Selon Statistique Canada, la hausse du mois de décembre s'explique principalement par la vigueur des exportations, qui ont atteint le niveau record de 26,7 milliards \$, en hausse de 3,9% par rapport aux 25,6 milliards \$ de novembre. Cette performance supérieure aux attentes a été réalisée en dépit de la crise financière en Asie.



Les importations ont également progressé en décembre, au rythme de 2,2%, pour s'établir à 24,96 milliards \$. Cette hausse survient après un léger recul de 0,9% enregistré en novembre.

COMPTE COURANT

L'amélioration de la situation des exportations en décembre fait croire à

Sherry Cooper, économiste en chef chez Nesbitt Burns, que le déficit du compte courant du Canada pourrait être ramené à 25 milliards \$, favorisant ainsi une hausse de la valeur du dollar.

Un autre analyste, Andrew Pyle, de la firme MMS-Standard and Poor's, est pour sa part moins enthousiaste et s'attend à ce que le déficit du compte courant s'établisse à plus de 30 milliards \$ quand les données seront disponibles, à la fin du mois.

REMONTÉE

« Ceci dit, je crois que la balance commerciale sur une base mensuelle remontera entre 2 et 3 milliards \$ d'ici la fin du semestre, ce qui permettra de réduire sensiblement le déficit du compte courant », a-t-il précisé.

Le compte courant témoigne de la circulation de capitaux qui entrent et sortent du pays. Une baisse du déficit signifie qu'il y a une réduction de l'offre en dollars, ce qui entraîne une demande accrue et tend à faire augmenter la valeur de la devise.

Le verglas a coûté 3,3 millions \$ à la Coopérative fédérée

LIA LEVESQUE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Les répercussions du verglas sur l'agriculture ont rejailli hier sur l'assemblée générale de la Coopérative fédérée, alors que les ministres fédéral et provincial de l'Agriculture ont vanté l'aide qu'ils ont apportée aux agriculteurs.

Aussi, la Coopérative fédérée, en annonçant ses résultats financiers, a dû admettre que le verglas de janvier avait coûté 3,3 millions \$ en dommages et coûts supplémentaires.

Prenant la parole devant les délégués de la Coopérative fédérée hier, le ministre fédéral Lyle Vanelief a soutenu que l'aide de son gouvernement aux agriculteurs et aux PME du milieu rural et du tourisme atteignait 225 millions \$.

Le discours du ministre fédéral était assaisonné d'allusions politiques directes sur la capacité de travailler ensemble, comme « nous voulons construire une industrie plus forte et un Canada plus fort ».

A la fin de la journée, le ministre québécois Guy Julien a défendu l'aide de son gouvernement aux agriculteurs, tout en blâmant l'annonce unilatérale et prématurée du fédéral. « Je ne veux pas faire de politique, mais on n'a pas été consulté dans ce programme-là ».

Le ministre Julien a aussi affirmé que le programme d'aide de son gouvernement est en pratique terminé, mais sa mise en application doit faire l'objet d'une réévaluation, compte tenu de l'annonce unilatérale et préma-

EN BREF

Coopérative fédérée de Québec

Condensé des états financiers consolidés

(en millions \$)	1997	1996
Ventes	1843,47	1776,34
Excédent de l'exercice	20,40	19,20
Ristournes	7,50	5,10
Actif total	538,73	515,70

Coopératives affiliées: 95 96
Effectif: 6838 6185
Siège social: Montréal

Divisions: ■ Olymel (viandes) ■ Aliments Flamingo (aviculture) ■ Sonic (pétroles) ■ Approvisionnement de la ferme ■ Groupe Lactel (industrie laitière)

Source: CFC INFOGRAPHIE, PC / LE SOLEIL

turée du gouvernement fédéral cette semaine.

PRODUCTEURS DE PORC

Le ministre Julien a aussi annoncé une aide pour les producteurs de porc affectés par la chute des prix du porc et la crise asiatique. Comme plusieurs producteurs se trouvent dans une situation financière « plus fragile », le ministre a annoncé un programme de 5 millions \$ pour le recours à des services-conseils, l'établissement de

plans de redressement et l'allègement des charges financières.

Le verglas a aussi causé des dommages et entraîné des coûts supplémentaires pour 3,3 millions \$ à la Coopérative fédérée. Le directeur général Jean-Pierre Deschênes ne pense pas être capable d'en récupérer beaucoup malgré les programmes d'aide.

RÉSULTATS

La Coopérative fédérée a enregistré un excédent de 20,4 millions \$ pour l'exercice qui a pris fin le 31 octobre 1997, avec des ventes de 1,84 milliard \$ comparativement à des ventes de 1,78 milliard \$ pour l'exercice précédent.

« L'exercice a été le meilleur de notre histoire », confiait le directeur général Deschênes, mais « c'était la même chose l'an passé aussi ». En fait, il s'agit d'une amélioration des résultats pour la cinquième année consécutive.

Toutes les divisions ou filiales de la Coopérative fédérée ont été rentables, mais ce sont l'approvisionnement à la ferme et les pétroles Sonic qui ont été les plus rentables.

La Coopérative fédérée est active dans le porc avec Olymel, dans la volaille avec les Aliments Flamingo, dans l'industrie laitière avec le Groupe Lactel, dans les produits pétroliers avec Sonic et dans l'approvisionnement à la ferme.

Aussi, la Coopérative fédérée a modifié son règlement interne pour assurer la présence d'une femme, désormais, au conseil. M^{me} Francine Ferland, de Saint-Anselme, a été la première élue. Ce siège sera dorénavant réservé à une administratrice de coopérative.

Le Front Mirabel poursuit sa croisade

■ MONTRÉAL (PC) — Cinq mois après le transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval, le Front Mirabel a fait un bilan sombre, hier, de la performance du nouvel aéroport international de Dorval.

Le Front Mirabel, une coalition qui conteste toujours le bien-fondé du transfert, a dressé en conférence de presse une longue liste de « bavures aéroportuaires dignes d'aéroports de républiques de bananes ».

Le chaos à l'enregistrement, des passagers étrangers qui évitent parfois les douanes, des contrôleurs de foules qui poussent les files d'attente « comme dans le métro de Tokyo », des bagages qui s'envoient sans leurs propriétaires, des terrains contami-

nés à l'endroit prévu pour la nouvelle jetée internationale... à en croire le président du Front Mirabel, Jules Théorêt, c'est presque l'apocalypse à Dorval.

Le Front Mirabel fait entre autres une description peu flatteuse de la jetée utilisée pour les destinations intérieures québécoises. « Vieux planchers, salles des toilettes peu isolées, c'est sale, c'est vieux, c'est froid, rien ne fonctionne, ce n'est même pas digne des années 50. »

« Je ne sais pas ce qu'il cherche, notre beau Jules », laisse tomber la pré-

sidente du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal, Nycol Pageau-Goyette. « Notre but ultime, c'est de développer économiquement notre région et de faire en sorte qu'on puisse grandir », poursuit-elle.

Selon M. Théorêt, des bagages seraient partis sans leurs propriétaires « au moins deux fois », ce qui est strictement interdit pour des raisons de sécurité évidentes.

Le Front Mirabel affirme obtenir ses informations grâce à « un réseau de collaborateurs », des employés de l'aéroport de Dorval.

M. Théorêt met en doute la sécurité de l'aéroport de Dorval. Il en veut pour preuve la gestion de la crise lors de la tempête de verglas. Selon ADM, 1137 des 2410 vols ont été annulés à Dorval alors qu'à Mirabel, il n'y a eu aucune annulation.

ALCAN 30 000 curriculum vitae

Suite de la B 1

moins de 30 000 curriculum vitae.

Selon le ministre des Finances, Bernard Landry, la construction de cette usine offre l'occasion de concrétiser le vieux rêve de transformer ici même l'aluminium en produits finis, au lieu d'exporter le métal.

« Avant, il fallait faire la transformation secondaire près du lieu de consommation. Mais aujourd'hui, avec la mondialisation, on peut battre la distance par l'échelle de production. »

Le président d'Alcan s'est toutefois montré beaucoup plus circonspect que le ministre.

Il se dit bien prêt à offrir la collaboration d'Alcan aux autorités régionales pour « identifier les créneaux où les entreprises régionales de la transformation pourraient s'insérer » et rendre disponible certaines quantités de métal.

Mais « ce sera à ces investisseurs et ces promoteurs de juger si le projet d'investir en transformation dans la région est une activité rentable pour leurs actionnaires ».

Le prochain défi d'Alcan, après la construction de cette nouvelle usine, sera la modernisation de ses vieilles salles de cuve de type Soderberg à l'usine de Jonquière, a enfin signalé M. Bougie.

Précision

NDLR: M^e Claude Simard, substitut du procureur du Québec à Rivière-du-Loup, n'est pas le même M^e Claude Simard, à l'emploi du procureur général du Québec qui fait l'objet d'une plainte au Barreau du Québec portée par l'homme d'affaires montréalais, M. Jacques Dubreuil.

La Banque Royale convoiterait La Métropolitaine

■ OTTAWA (PC) — Toujours désireuse de réaliser une percée importante sur le marché canadien de l'assurance, la Banque Royale convoiterait La Métropolitaine compagnie d'assurances vie, filiale canadienne de la société new-yorkaise Metropolitan Life.

« Ce n'est plus un secret que la MetLife a mis sa filiale canadienne sur le marché, a déclaré au quotidien *Ottawa Citizen* M. Kevin Ceurvost, vice-président de la firme Duff Phelps Credit Rating. Ils veulent se concentrer sur leurs activités (américaines) ».

RUMEURS

Selon les rumeurs, la Banque Royale figurerait au nombre des acheteurs potentiels. Le mois dernier, la plus grande banque au pays avait conclu une entente pour l'acquisition de la division canadienne de la Mutuelle d'Omaha.

Tant à la Banque Royale qu'à La Métropolitaine, on refuse toutefois de confirmer l'existence de négociations entre les parties.

ASSURANCE

Un porte-parole de la Banque Royale, David Moorcroft, a néanmoins déclaré que l'institution financière demeurait intéressée à faire d'autres acquisitions dans le secteur de l'assurance, où elle occupe présentement une place « relativement petite ».

UNE DES DERNIÈRES

La Métropolitaine est l'une des dernières compagnies d'assurances de taille relativement importante sur laquelle la Banque Royale pourrait jeter son dévolu, depuis l'acquisition l'année dernière de la London Life par Great-West Lifeco au coût de 2,9 milliards \$. La Banque Royale convoitait également la London Life, mais avait dû s'avouer vaincue dans cette surenchère.

La Métropolitaine se classait au 10e rang des campagnes d'assurances canadiennes en 1996, avec des actifs de 6,3 milliards \$ et près de 1200 employés.

Les deux parties refusent de confirmer

EN BREF

FRANCFORT

Taux inchangés

La Bundesbank a laissé hier ses taux directeurs inchangés lors de la réunion bimensuelle de son conseil central, un gel qui pourrait bien perdurer sur l'ensemble de 1998, croient de plus en plus d'experts. Le taux d'escompte reste à 2,5%, le Lombard à 4,5% et le taux de prise en pension est à nouveau fixé à 3,3% pour les deux semaines à venir. (AFP)

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Gouvernement du Québec
Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit asserrmenté qui fait état de ses motifs ou intervenant en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU REQUÉRANT	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Bingo Sainte-Foy inc. 2240, boul. Charest Ouest Sainte-Foy (Québec) G1N 2G3 Dossier no: 503	Demande de licence d'exploitant de salle de bingo	Bingo Sainte-Foy 2240, boul. Charest Ouest Sainte-Foy (Québec) G1N 2G3
Regroupement des bingos de la Haute-Saint-Charles 19, rue Gabriel-Lalemant Loretteville (Québec) G2A 2W7 Dossier no: 2143	Demande de licence d'exploitant de salle de bingo	Bingo Loretteville 274, rue Racine Loretteville (Québec) G2B 1E6

Le président-directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

COUR D'APPEL
PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DE QUÉBEC
NO: 200-09-000504-933

RENÉ BLANCHET
Partie appelante;
-C-
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,
Partie intimée;
-ET-
PICARDIE CONSTRUCTION INC.,
Partie intimée

AVIS À
PICARDIE CONSTRUCTION INC.
Prenez avis selon l'ordonnance de l'honorable Louis LeBel, J.C.A., l'appel en titre sera plaidé devant cette Cour, au Palais de Justice de Québec, au 300, boul. Jean-Lesage, le 23 avril 1998 à 10h à la salle 4.33.
Québec, ce 4 février 1998.

MONA LANGLOIS
Maître des rôles
Cour d'Appel
Local 4.27
Québec (Québec)
G1K 8K6
Téléphone: 649-3401

MFG Vie
corporation d'assurance

AVIS

Avis est par la présente donné de la tenue de l'assemblée générale annuelle de MFG Vie, corporation d'assurance, le 6 avril 1998, à 11h, au siège social de la compagnie, 625, Saint-Amable, Québec.

Donné à Québec, le 20 février 1998.

Le secrétaire,
ROBERT GIROUX
Siège social
625, Saint-Amable
Québec (Québec)
Tél.: 418-644-4279

la Baie

CORRECTIONS

Veillez prendre note des corrections suivantes à apporter aux cahiers publicitaires Solde 10 millions de dollars (B1-3A) et Solde d'un jour (B1-3) publiés par la Baie en février 1998.

(B1-3A):
PAGE 9 Combiné de cuisine Braun en solde à 249,99\$. Le combiné ne comprend pas de cafetière à cappuccino-express.

(B1-3):
PAGE COUVERTURE, 25% de rabais! Mode pour bébé et enfant à prix réduits. Sur nos derniers prix étiquetés. On aurait dû lire: Mode pour bébé et enfant à prix ordinaires. Sur nos prix ordinaires. Sont exclus de cette offre, les vêtements Calvin Klein, Guess, Jockey, Polo Boys et Tommy Hilfinger. PAGE 4 25% de rabais! Accessoires pour lui. On aurait dû lire: Exceptions, accessoires Tommy Hilfinger et couvre-chefs Naufric.

PAGE COUVERTURE, ARRIÈRE, 40% de rabais! Vaisseau Yuletide de Royal Albert. Non offerte.

NOTRE CLIENTÈLE VOUDRA BIEN EXCUSER CES ERREURS ET CONTRETEMPS.

Air Canada: les bénéfices volent haut

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les bénéfices volent haut pour la société Air Canada qui a rapporté, hier, les meilleurs résultats de ses 60 ans d'histoire.

En 1997, la société aérienne a réalisé un bénéfice net de 427 millions \$ (2,37 \$ par action) comparativement à 149 millions \$ (82 ¢ par action) l'année précédente. Le bénéfice de cette année comprend toutefois des gains sur ventes de placements de 201 millions \$, soit 72 millions de plus qu'en 1996. Abstraction faite de ces gains, le bénéfice par action a atteint 1,31 \$.

Rabat-joie, le marché boursier n'a pas très bien réagi à la nouvelle. Le

titre d'Air Canada a perdu 75 ¢ pour fermer à 13,60 \$. En journée, il a même plongé de 1 \$.

«Le titre avait bien fait ces trois derniers jours. C'est une réaction de vente sur la nouvelle, mais Air Canada est définitivement toujours un achat», a soutenu Jacques Kavafian de chez Research Capital.

L'analyste s'attend à un bénéfice net de 300 millions \$ pour 1998 (1,60 \$ par action) et à un cours cible de 22 \$.

«Vingt dollars m'apparaît également un objectif fort réaliste», a de son côté soutenu Brendan Caldwell, de chez Caldwell Securities.

L'accord à ciel ouvert, en vigueur avec les États-Unis depuis 1995 — et qui devait finalement permettre à la société de sortir du rouge — a encore une fois contribué à l'amélioration des résultats. Sur une augmentation to-

tales de 553 millions des produits passés, près de 300 millions \$ sont redevables aux dessertes du pays de l'Oncle Sam. Air Canada dit avoir ajouté dix nouvelles liaisons avec les États-Unis et intensifié le recours aux services à code multiple en collaboration avec United Airlines. Les résultats des produits passés se sont améliorés de 145 millions \$ sur les autres marchés internationaux et de 108 millions \$ localement.

CONCURRENCE

Le président de la société, Lamar Durrett, a dit ne pas craindre l'arrivée de la compétition américaine sur l'aéroport de Toronto, en mars. «On ne nous rapporte que cinq nouvelles liaisons sur Toronto», a-t-il indiqué.

Les aéroports de Montréal et Vancouver sont ouverts à la concurrence

depuis février 1997. Selon M. Durrett, depuis le début de l'Open sky, les Américains ont lancé 58 dessertes sur le Canada et ont dû en abandonner 34. Air Canada a lancé 44 routes et en a abandonné 6.

CIBLES

«Air Canada a bien ciblé les villes américaines à desservir. Elle a amené les Canadiens là où ils voulaient aller, ce que n'ont pas fait les Américains. Comme 70% des passagers frontaliers sont Canadiens, Air Canada a connu un grand succès», explique Brendan Caldwell.

Jacques Kavafian ne prévoit pas non plus une forte recrudescence de la compétition américaine au Canada.

«Il y avait plusieurs exceptions à l'accord et les Américains ont déjà bien pénétré le marché canadien. Je

ne prévois pas une forte augmentation des vols sur Toronto. Peut-être 10 sur un total de 220 par jour», a-t-il dit.

Air Canada n'a pas été très précise sur ses projets d'expansion aux États-Unis pour 1998. M. Durrett a parlé d'une croissance de 20 à 22% de services additionnels, sans préciser si la chose allait entraîner l'ouverture de nouvelles routes. Pour l'Asie et l'Atlantique, il a parlé d'une «faible croissance dans les deux chiffres.»

Jacques Kavafian n'est pas convaincu que le gros de la croissance proviendra d'une expansion géographique des dessertes. «Air Canada va hausser ses prix. Sa marge bénéficiaire est de 10% alors que celle des Américains est de 12%. Les Américains acceptent déjà de payer plus cher parce que leur économie a deux ans d'avance sur nous», a-t-il soutenu.

Le Forum Marketing aura lieu le 6 avril

YVES THERRIEN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Forum Marketing et le concours Grand Prix Publicité apportent des nouveautés pour leur présentation annuelle en ajoutant les volets Internet et les relations publiques à ceux déjà connus de la publicité.

Organisé par les étudiants en science de l'administration et en communications de l'université Laval, le Forum présentera six conférences, un dîner-conférence et un débat sur la réglementation en publicité le 6 avril, au Hilton de Québec. En matinée, les participants auront le choix d'entendre parler du nouveau marketing, du multimédia et d'Internet. L'après-midi sera consacré aux thèmes de la théorie de la communication dominante, de réussir sa carrière comme nouveau retraité et des socio-styles des Québécois.

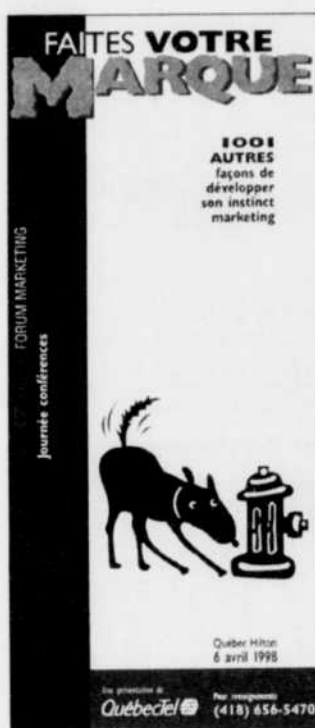
Carolyn Sylvestre, directrice générale du Forum, et Carl-David Morisset, ont expliqué que l'organisation avait eu l'appui de plusieurs agences de publicité pour développer les concepts de cette année. De même, un site Web (www.forum-marketing.com) sera mis en onde le premier mars. On espère que le site servira de référence dans le monde du marketing québécois. Ce site permettra aussi au grand public de voter pour la meilleure publicité et les résultats seront dévoilés lors du gala, le 11 mai, au Capitole de Québec.

D'ailleurs, Carolyn-Annick Morin a expliqué, en conférence de presse hier, que le concours Grand Prix Publicité a ajouté de nouvelles catégories pour sa présentation de 1998 avec le volet des relations publiques (catégories événements spéciaux et programme de commandite) en plus de la catégorie Marketing d'affaires. En tout, le gala comptera 18 catégories et le prix spécial du jury où l'on remettra des trophées d'or, d'argent

et de bronze. Un jury évaluera le volet de la publicité alors que la tâche sera confiée à un autre groupe pour le volet des relations publiques.

En moyenne, le concours recueille 130 candidatures. Cette année, M^{me} Morin espère dépasser 150 inscriptions d'ici la fin des mises en candidature, le 2 mars. Il est possible de s'inscrire au concours en téléphonant au (418) 656-5470. Selon les représentants de l'organisation, chaque année le gala obtient une excellente participation des agences de publicité, autant les grandes que les petites, de sorte que le concours est représentatif de ce qui se passe au Québec dans ce domaine.

Par ailleurs, le public est invité à participer au gala dont l'animation a été confiée au Groupe Rozon, producteur du festival «Juste pour rire». On indique que des artistes renommés animeront ce spectacle humoristique où la publicité devra comparaître dans une mise en scène juridique. Les billets, pour le grand public, sont en vente au prix de 15\$.



C'est sous le thème «Faites votre marque» que se tiendra le Forum Marketing, le 6 avril au Hilton de Québec.

Effets de la crise asiatique sur le Japon

■ TOKYO (AFP) — La crise économique qui fait rage en Asie depuis l'été a commencé à faire sentir en janvier ses premiers effets sur le commerce extérieur du Japon, qui réalise plus de 40% de ses ventes dans cette partie du monde: l'archipel y a enregistré son premier déficit en huit ans.

La deuxième puissance économique mondiale a subi un petit déficit de 34,3 milliards de yens (270 millions \$US) en Asie le mois dernier. Une situation inédite depuis janvier 1990, a reconnu hier le ministère des Finances.

Traditionnellement, le Japon importe d'Asie les matières premières dont il est dépourvu, notamment pétrole, gaz et produits à base de bois. Mais récemment, il s'est mis à acheter dans la région des biens de consommation produits localement par des entreprises japonaises. L'archipel exporte de son côté les biens d'équipements nécessaires au décollage économique de ces pays.

CHUTE DE 9,4%

En janvier, les exportations du Japon vers cette partie du monde ont brutalement chuté de 9,4%, à 1260,2 milliards de yens. Ses importations se sont simultanément contractées de 2,8%, à 1,294 milliards de yens, selon le ministère.

«Les exportations vers l'Asie se sont affaiblies récemment, en raison de la chute de la demande dans les pays touchés par la crise monétaire», a expliqué un responsable du ministère.

NOUS RALLIONS NOS FORCES POUR L'ASSURANCE DU MEILLEUR CHOIX



Claude White & associés, situé à Sainte-Foy, devenait récemment Assurathèque Bernier, White & associés en fusionnant son expertise à Assurathèque Bernier, Garon, Lemay & associés de Charlesbourg. Cette association regroupe des spécialistes chevronnés qui analyseront vos besoins et vous conseilleront judicieusement dans les secteurs de l'assurance des particuliers, de l'assurance des entreprises, de l'assurance-vie et des services financiers.

ASSURATHÈQUE
COURTIERS D'ASSURANCES

Bernier, Garon, Lemay + associés
Tél. 418 628-4125 • 1 800 463-4125 • Téléc. 418 628-6427

Bernier, White + associés
Tél. 418 652-0800 • Téléc. 418 651-0666

Des bénéfices records pour les sociétés canadiennes en 1997

■ OTTAWA (PC) — Les sociétés canadiennes ont profité de la vigueur de l'économie nord-américaine pour enregistrer des bénéfices records de 110 milliards \$ au cours de l'année 1997, selon les données rendues publiques hier par Statistique Canada.

Il s'agit d'une hausse importante par rapport aux 95,7 milliards \$ de profits réalisés en 1996, ainsi que d'une continuation de la tendance à la hausse observée depuis le creux 43,3 milliards \$ enregistré en 1992.

Les bénéfices n'ont fait qu'augmenter pour tous les trimestres de 1997 et ont été généralisés, puisque 22 des 30 groupes d'activité ont déclaré des bénéfices au cours de la dernière année.

Statistique Canada fait d'ailleurs remarquer qu'il s'agit de la première année complète depuis 1994 où les quatre trimestres ont été marqués par une croissance des bénéfices. Pour les trois derniers mois de 1997, les bénéfices des sociétés se sont établis à 29,2 milliards \$, en hausse de 3,1% après désaisonnalisation.

La marge bénéficiaire d'exploitation a également augmenté, et ce pour un quatrième trimes-

tre consécutif, pour s'établir à 7,8%. Cette marge bénéficiaire est maintenant supérieure d'un point complet à son niveau d'il y a 12 mois.

«Les sociétés ont signalé que les importants programmes de compression des coûts mis en oeuvre au cours de la dernière année s'étaient traduits par une hausse des bénéfices d'exploitation et des marges bénéficiaires», écrit Statistique Canada.

Les résultats du quatrième trimestre témoignent toutefois d'un certain ralentissement, imputable en bonne partie à la crise asiatique. Ainsi la moitié seulement des groupes d'activité ont enregistré une amélioration de leurs bénéfices, les producteurs de métaux non ferreux de même que l'industrie du bois et du papier subissant même une forte érosion de leurs profits.

Dans le cas de l'industrie des métaux, Statistique Canada explique que «le ralentissement des économies asiatiques et les problèmes de devises en décaissant ont exercé un relâchement sur la demande étrangère de métaux et, du même coup, une pression à la baisse sur les prix.»

Ainsi les cours du nickel et du cuivre ont été particulièrement faibles, même si l'aluminium a fait un peu mieux sous l'effet d'une demande croissante des secteurs de l'aérospatiale et des transports.

La Fédération autonome du collégial (FAC) exige la fin des compressions budgétaires

Monsieur Bouchard,
VOS compressions ruinent
NOTRE système d'éducation.

VOS compressions doivent
cesser IMMÉDIATEMENT.

C'est une nécessité ABSOLUE
et NON NÉGOCIABLE.

LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS
DES SYNDICATS MEMBRES
DE LA FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL



1259, rue Berri, bur. 400
Montreal (Québec) H2J 4C7
Tél. : (514) 848-9977 • Téléc. : (514) 848-0166
Site Internet : www.lafac.qc.ca • Courriel : fac@lafac.qc.ca

déjà
10
ans

LE MARCHE DES TITRES

La valeur des titres est exprimée en dollars. Les lettres à et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote; l précède le symbole d'une compagnie junior à la Bourse de Montréal; f= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou = actions assujetties à des règlements; pr= privilégiées; r=actions privilégiées d'ancien dividende pas encore versé; u= unité de capital-actions; v= dividende variable; wt ou = bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

XXM

Indice des valeurs industrielles: 3551,78 en baisse de 42,77.
Volume des transactions: 14 millions d'actions.
Titres en hausse: 158. En baisse: 191. Inchangés: 94.

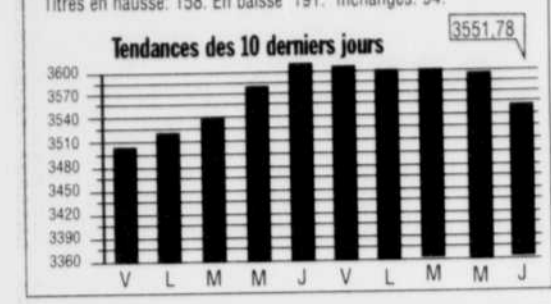


Table with 3 columns: Titres, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: A et B, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: D et F, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: A et B, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: C, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Montréal

Table of stock prices for Montreal market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Montreal market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Montreal market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Montreal market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Montreal market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

TaZ

Table of stock prices for TaZ market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for TaZ market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for TaZ market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for TaZ market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for TaZ market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

RaS

Table of stock prices for RaS market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for RaS market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for RaS market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for RaS market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for RaS market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

TSE-300

Indice des valeurs industrielles: 6886,26 en baisse de 57,95.
Volume des transactions: 110,9 millions d'actions.
Titres en hausse: 441. En baisse: 547. Inchangés: 301.

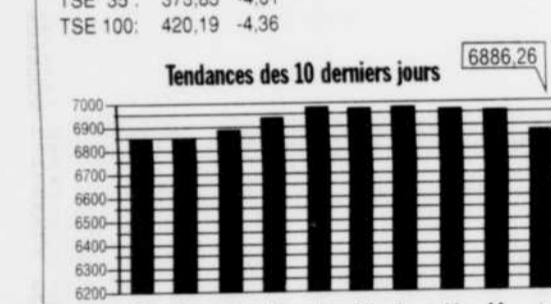


Table with 3 columns: Titres, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: A et B, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: D et F, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: A et B, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: C, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Haj

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Naj

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Kaj

Table of stock prices for Kaj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Kaj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Kaj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Kaj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Kaj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Kaj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

DOW JONES

Indice des valeurs industrielles: 8375,58 en baisse de 75,48.
Volume des transactions: 581 millions d'actions.
Titres en hausse: 1305. En baisse: 1605. Inchangés: 551.



Table with 3 columns: Titres, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: A et B, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: D et F, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

Table with 3 columns: A et B, Ventes, Haut Bas, Ferm. Chang.

New York

Table of stock prices for New York market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for New York market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for New York market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for New York market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for New York market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Haj

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Haj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Naj

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

Table of stock prices for Naj market, including companies like C. Inc., C. Inc., C. Inc., etc.

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur GILBERT LACASSE

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

Une guerre de salon

Le Salon du livre de Québec est coincé dans une querelle entre les éditeurs et la Corporation qui organise cet événement, querelle qui risque de le tuer purement et simplement. Le cœur du litige tient en deux mots: printemps ou automne? Derrière ce choix de calendrier, c'est toute une conception du Salon du livre qui se profile.

Le Salon du livre de Québec a longtemps pris place au printemps et a obtenu des succès de foule considérables. Malheureusement, cet achalandage n'a pas permis de rentabiliser ce rendez-vous printanier.

Profitant de la construction du Centre des congrès en 1996, les organisateurs ont déplacé le Salon à l'automne, avec un engagement explicite de reprendre le calendrier régulier par la suite.

Depuis deux ans, c'est à la tombée des feuilles qu'écrivains et éditeurs se retrouvent dans la Vieille Capitale pour parler littérature et vendre des livres.

L'an dernier, le Salon a été tenu à l'automne pour sauver la Foire internationale du livre en sciences humaines et sociales. Le jumelage des deux a porté fruit et on attiré 40 000 personnes.

Il est évident que la Corporation a manœuvré de façon à bétonner son Salon à l'automne.

L'Association nationale des éditeurs de livre (ANEL) a joué le jeu, croyant fermement au retour du calendrier traditionnel. En janvier, cette association qui regroupe 96 des 120 éditeurs québécois a déclenché les hostilités en lançant un boycott du Salon de Québec.

Les éditeurs québécois font valoir que cette date perturbe l'équilibre du monde de l'édition et provoque un télescopage avec les autres salons qui se tiennent au Québec et en Europe. On compte neuf salons du livre au Québec, dont six à l'automne, et le salon de Francfort est un « must » pour les commerçants du livre.

Les éditeurs soutiennent qu'ils ne peuvent être partout à la fois et qu'on ne peut les obliger à renoncer à Francfort pour être à Québec.

On aurait tort de voir dans cette affaire un affrontement Québec-Montréal, certaines maisons d'édition de Québec optant carrément pour le printemps.

Mais, pour une occasion qu'il faudrait marquer d'une pierre blanche, tout le milieu culturel, politique et littéraire s'est ligué pour défendre un salon d'automne. Les arguments sont solides: l'automne, c'est la rentrée scolaire, la rentrée littéraire; il est facile d'attirer les universitaires de même que les auteurs.

Le directeur général du Salon de Québec, Denis LeBrun, est convaincu que la survie et le développement de cet événement sont liés à l'automne. « Au printemps, ça devient un salon du prêt à mourir » illustre-t-il.

La semaine dernière, le conseil d'administration de la Corporation votait unanimement pour maintenir le Salon et la Foire en octobre, de façon permanente. Cette décision tuait dans l'oeuf un compromis qui aurait déplacé, à partir de l'an prochain, la tenue du Salon. L'ANEL a réagi vivement à cette « politique du pire » annonciatrice de la mort du Salon.

Dans cette affaire, il faut donner raison aux organisateurs de la Corporation qui touchent au succès et qui veulent le maintenir. Prévenus, les éditeurs ont sûrement le temps d'ajuster leurs emplois du temps pour inclure Québec dans leur programmation, quitte à embaucher du personnel pour couvrir tous les salons.

Ceci étant dit, le Salon du livre démontre une certaine intransigeance qui pourrait avoir des conséquences très déplorables. Il ne faut pas faire de la tenue à l'automne une religion — les grands salons du livre ont lieu au printemps en Europe — et les vrais amateurs de livres se manifesteraient aussi à la fonte des neiges. Un salon sans éditeur, ça ne fait pas très sérieux.

Jacques La Rue

L'auteur est psychologue et demeure à Québec

(Lettre adressée au Protecteur du citoyen, M. Jacoby, en réaction à l'article du SOLEIL du 10 février)

Il est très louable de votre part, M. Jacoby, de tenter de rapprocher médecins et intervenants psychosociaux afin de mieux s'attaquer à la problématique du suicide dans notre collectivité. Au dire de M. Guy Pagé, porte-parole du comité formé à cet effet, la solution résiderait dans une meilleure communication. Selon lui, les groupes concernés se seraient trop souvent retranchés

derrière le secret professionnel.

Tout comme M. Pagé, je partage la conviction que la communication entre les différents corps professionnels doit s'améliorer. Afin de s'ajuster et de mieux répondre aux besoins évolutifs de la population, il est primordial, notamment dans le domaine de la santé mentale, d'intervenir non seulement en multidisciplinarité, mais en interdisciplinarité. Les dialogues de sourds n'ont plus leur place. Un lien doit s'établir. Toutefois, il m'apparaît que le comité

Il faut plus que du « pif » pour faire un bon diagnostic

se leurre et s'égare en nous laissant entendre que « pour se parler » ils doivent s'interroger davantage sur leur obligation au secret professionnel. Leur code d'éthique réagissant leurs attitudes et comportements est pourtant on ne peut plus clair sur ce sujet. Il y va du droit au respect des individus. Bien entendu, nul n'est tenu à la confidentialité lorsqu'une personne s'avère dangereuse pour elle-même. Tout doit être mis en oeuvre pour lui porter secours. Aussi le cas doit être signalé.

Mais ce n'est peut-être pas là la difficulté interférant le plus dans la communication entre les deux réseaux. Aussi, il serait très à propos de se questionner non seulement sur la nature

des communications, mais sur les communicateurs eux-mêmes. On pourrait se demander, par exemple, si les qualifications professionnelles propres à chacun des intervenants sont à même de leur permettre de jouer un rôle efficace. Ont-ils la capacité de bien cerner la probabilité d'un passage à l'acte suicidaire imminent? Peuvent-ils établir scientifiquement un diagnostic en se basant uniquement sur leur « pif »?

L'une des solutions à envisager pour accroître la collaboration entre le réseau des soins de santé et celui des services sociaux serait peut-être une plus importante participation des psychologues. À partir de leur expertise approfondie en évaluation psychologique et

dans l'application de traitements spécifiques, ils peuvent certainement contribuer à la bonne communication entre les professionnels et à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Même si plusieurs professions utilisent des habiletés et techniques psychologiques, les psychologues s'avèrent ceux possédant les plus grandes compétences pour formuler ou aborder les problèmes complexes.

Alors, s'en prévaloir davantage pourrait somme toute être une solution à considérer si l'on veut que la collaboration tende vers l'efficacité. Les psychologues ne sont-ils pas les spécialistes par excellence des relations humaines?

BOUCHARD ACCUSÉ D'AGIR EN DICTATEUR!



CARREFOUR DES LECTEURS

Oui à Québec 2010!

(Lettre à tous ceux qui resteront dans leur bungalow de banlieue en 2010)

J'en ai vraiment le feu (probablement celui de la flamme olympique) au derrière d'entendre tous ces mousques de salon crier au scandale dès qu'on essaie de bâtir quoi que ce soit qui puisse nous élever. Évidemment que ça prend de l'argent, construire. Ça prend du courage aussi, de la force et de la ténacité.

Mais pourquoi sourire alors qu'il est tellement moins fatigant de garder son air bête? C'est tellement plus facile d'user de démagogie: « Il y a tellement de gens qui meurent de faim dans le monde. Pourquoi des jeux olympiques? On pourrait prendre cet argent pour eux ».

À tous ces révolutionnaires de lignes ouvertes je répondrai ceci: d'abord, le régime communiste ne fonctionne pas. On l'a déjà essayé! Vous dormiez sûrement lorsque le mur de Berlin est tombé. Vous avez le talent de passer à côté des beaux événements. Comprenez donc que le pays qui donnerait toutes ses richesses uniquement à ses pauvres et malades serait un peuple sans élite et par conséquent sans avenir.

Vous répétez à perpétuité, en écoutant vos leaders spirituels tel André Arthur, que s'il y a tant de violence c'est qu'on nous montre trop souvent le mauvais exemple (à la télé entre autres). Avez-vous déjà pensé que le contraire pourrait fonctionner? Les Jeux olympiques sont le seul exemple d'une rencontre entre les peuples de cette planète. Le seul événement où autant d'êtres humains, toutes nationalités, toutes races et toutes religions confondues, se réunissent autour d'un même intérêt.

Demandez à n'importe quel athlète qui a vécu les Jeux si ce n'est pas le moment le plus marquant de sa vie, et vous comprendrez.

Alors, je demande pourquoi la Ville de Québec ne pourrait pas engendrer cet exemple en question. Et pour l'amour de Dieu, ne venez surtout pas me parler d'argent! Il n'en tient qu'à nous de faire de Québec 2010 un succès. Calgary a tellement aimé l'expérience en 1988 (aucun déficit en plus) qu'elle veut répéter l'événement. Notre ville jumelle (puisque nous sommes jumelés avec cette ville de l'Alberta) nous

prouve que les Jeux en valent la chandelle. Qu'attendons-nous? Nous aurons l'occasion de nous prononcer sur la question lors d'une consultation à venir. Voterons-nous toujours contre tous les référendums sans lire la question? Et si on votait OUI pour une fois. Juste pour voir...

N'ayons pas peur, retroussons nos manches et sortons nos guenilles pour nettoyer la maison avant que les invités arrivent. Et dites-vous bien que, si vous décidez de rester dans votre bungalow de banlieue au lieu de faire le ménage avec nous, c'est le gouvernement qui devra payer pour le faire. Ce qui, évidemment, vous donnera la chance (encore une fois) de chialer, de crier au scandale et d'user de démagogie: « Il y a tant de gens qui meurent de faim. Pourquoi des Jeux olympiques?... bla bla bla... »

Marc Simard
Québec

Bravo aux profs des Découvreurs!

Il m'apparaît important de réagir au dernier article dénigrant les enseignants des Découvreurs parce qu'ils ont décidé de se tenir debout face à des gestionnaires qui n'ont que du mépris pour ces professionnels qui consacrent trop de temps gratuitement et depuis trop longtemps pour maintenir en place des activités éducatives sur une base purement bénévole.

Je dis aux enseignants que, lorsque c'est gratuit, vous voyez bien, ça ne vaut rien aux yeux des élèves, des médias, de la population et même de vos directeurs; les professeurs n'obtiendront jamais de reconnaissance et de considération pour tout ce qu'ils font gratuitement, bénévolement; la plus belle preuve, on vient de vous la servir, la réaction de la direction et des médias face à votre refus de faire du bénévolat dans un tout petit dossier, celui d'accompagner les élèves dans des voyages aux USA.

Dès que les profs refusent de faire ce qu'ils ont toujours fait bénévolement, on les accuse de prendre les élèves en otage; les profs ont créé un précédent qui est devenu une tradition aux yeux des directeurs et de l'ensemble de la population très influencée par les médias. Ce bénévolat des enseignants est considéré comme un dû dans notre société.

Les profs consacrent des sommes considérables pour leur propre perfectionnement, ils ne facturent jamais leur temps en dehors des heures régulières de travail et, dès qu'ils tentent de faire saisir l'importance de leur bénévolat, on les méprise et on les accuse de prendre les élèves en otage.

Si les gestionnaires avaient la moindre idée de cette réalité, s'ils acceptaient de la reconnaître et de la considérer, jamais ils n'auraient eu le front d'éponger leur déficit dans la gestion des stationnements aux Découvreurs en allant puiser dans les revenus de ces employés de l'État déjà affectés par des coupures récurrentes depuis les 15 dernières années.

Ça prend tout un culot pour rendre les enseignants responsables de la mauvaise gestion des ressources humaines à la commission scolaire, alors que c'est bien aux gestionnaires que revient la responsabilité de motiver les employés et non de les écraser et de les mépriser.

Bravo aux profs des Découvreurs pour leur décision de se tenir debout et de se faire respecter!

Viriane Talbot, ex-enseignante
Sainte-Foy

Sans coeur!

(Lettre aux premiers ministres du Canada et du Québec)

Il y a des caisses populaires qui pénalisent leurs sociétaires les plus pauvres. Lorsque Alphonse Desjardins a fondé les caisses populaires, il pensait faire une oeuvre rentable et viable. Lorsque nous déposons nos sous dans nos livrets scolaires d'épargne, nous apprenons l'épargne. Que se passe-t-il aujourd'hui? Dites-moi où est la philosophie d'entraide aux petits, aux pauvres de notre société? Lorsque nous pénalisons de 3\$ par mois ceux qui n'ont pas la capacité financière de maintenir un solde de 100\$ dans leur compte, « on retire la nourriture de la table des pauvres ». Comment voulez-vous laisser un solde de 100\$ à votre compte et ne pas manger pendant des jours pour garder ce solde à 100\$? Aucun mot n'est assez fort pour dire mon indignation vis-à-vis ces dirigeants de caisses populaires. Ils se servent de la solidarité, de l'entraide, de la force d'être ensemble, de l'écoute des membres pour mieux écraser les plus démunis parmi ces mêmes membres.

Gérald St-Arnaud
Charlesbourg

Pour une bonne communication, utilisons les meilleurs communicateurs

derrière le secret professionnel. Tout comme M. Pagé, je partage la conviction que la communication entre les différents corps professionnels doit s'améliorer. Afin de s'ajuster et de mieux répondre aux besoins évolutifs de la population, il est primordial, notamment dans le domaine de la santé mentale, d'intervenir non seulement en multidisciplinarité, mais en interdisciplinarité. Les dialogues de sourds n'ont plus leur place. Un lien doit s'établir. Toutefois, il m'apparaît que le comité

se leurre et s'égare en nous laissant entendre que « pour se parler » ils doivent s'interroger davantage sur leur obligation au secret professionnel. Leur code d'éthique réagissant leurs attitudes et comportements est pourtant on ne peut plus clair sur ce sujet. Il y va du droit au respect des individus. Bien entendu, nul n'est tenu à la confidentialité lorsqu'une personne s'avère dangereuse pour elle-même. Tout doit être mis en oeuvre pour lui porter secours. Aussi le cas doit être signalé. Mais ce n'est peut-être pas là la difficulté interférant le plus dans la communication entre les deux réseaux. Aussi, il serait très à propos de se questionner non seulement sur la nature

des communications, mais sur les communicateurs eux-mêmes. On pourrait se demander, par exemple, si les qualifications professionnelles propres à chacun des intervenants sont à même de leur permettre de jouer un rôle efficace. Ont-ils la capacité de bien cerner la probabilité d'un passage à l'acte suicidaire imminent? Peuvent-ils établir scientifiquement un diagnostic en se basant uniquement sur leur « pif »? L'une des solutions à envisager pour accroître la collaboration entre le réseau des soins de santé et celui des services sociaux serait peut-être une plus importante participation des psychologues. À partir de leur expertise approfondie en évaluation psychologique et

dans l'application de traitements spécifiques, ils peuvent certainement contribuer à la bonne communication entre les professionnels et à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Même si plusieurs professions utilisent des habiletés et techniques psychologiques, les psychologues s'avèrent ceux possédant les plus grandes compétences pour formuler ou aborder les problèmes complexes. Alors, s'en prévaloir davantage pourrait somme toute être une solution à considérer si l'on veut que la collaboration tende vers l'efficacité. Les psychologues ne sont-ils pas les spécialistes par excellence des relations humaines?

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

Le dalai d'Alma et ses bonzes de Montréal

Tout compte fait, les tractations entre Lucien Bouchard et Brian Tobin au sujet du harnachement de la rivière Churchill, n'étaient pas si secrètes que cela. Le premier ministre de Terre-Neuve, lui, ne fait pas mystère des démarches qu'il entreprend au nom de sa province.

La semaine dernière, alors qu'il revenait de Montréal et d'Ottawa et qu'un journaliste de CBC l'attendait à l'aéroport de sa capitale, il a franchement expliqué qu'il venait, encore une fois, de s'entretenir avec son homologue québécois du mégaprojet hydro-électrique qu'il caresse pour le Labrador. Et il confirmait hier de Corner Brook qu'il s'entend avec Lucien Bouchard « sur un concept » de développement de la rivière Churchill.

Au Québec, outre qu'on se garde bien d'informer la population des engagements publics du premier ministre, on pousse l'insolence jusqu'à nier l'évidence. « Pas de commentaire », dit son porte-parole. Ni hier, ni aujourd'hui, ni demain. Ça marche à la langue de bois dans l'entourage du premier ministre.

À l'Hydro-Québec, où on était empressé à me parler mercredi pour connaître à l'avance ce que je savais, on s'est enterré dans les boîtes vocales, du haut jusqu'en bas de la pyrami-

de des porte-parole. Au moins, ces gens-là retournaient un peu plus rapidement les appels quand ils se débattaient avec une tempête de verglas! C'est à croire que le col roulé du président s'est transformé en bâillon.

Hydro-Québec, avec la bénédiction du chef du gouvernement, s'engage dans une aventure de 12 milliards \$ dont les seules retombées au Québec seront ces 400 gigantesques pylônes qui déchireront le paysage — y compris celui de l'île d'Orléans peut-être? — à moins qu'ils ne plient à la première tempête de verglas. Passe encore qu'on ne se sente pas obligé de rendre des comptes au bon peuple... Mais le ministre de l'Énergie qui se dorait la bedaine en Floride? Mais les membres de la Commission parlementaire qui étudient le Plan stratégique d'Hydro-Québec?

Le plus insultant, c'est que les hommes d'affaires, eux, semblent mieux renseignés. Mercredi, dans le cadre d'une rencontre avec les membres de la Chambre de commerce française au Canada, le président de SNC-Lavalin, Jacques Lamarre, s'est un peu laissé aller. « Son grand rêve est le développement de la Basse-Churchill, rapporte ma collègue Lisa Binsse de *La Presse*. [Il] dit croire qu'une entente globale, où tout le monde y trouverait son compte, serait annoncée d'ici deux ou trois



Michel Vastel
Mvastel@lesoleil.com

mois. » On est bien renseigné dans les sièges sociaux de Québec Inc! La porte-

parole de la société m'a dit que M.Lamarre a été mal cité. Il ne « croit » pas qu'une entente est imminente, il « espère ». Vérification faite, il aurait dit qu'il « pense » que ce projet se réalisera. S'il fallait qu'on érige un monument à tous les gens mal cités de cette province, on pourrait certainement accrocher à son sommet quelques câbles de 735 000 volts!

Certains se demandent pourquoi les Québécois sont tellement négatifs, cyniques, soupçonneux, à l'égard des projets d'Hydro-Québec. La réponse est simple: la manie du secret. Je ne suis pas le premier à déplorer le style impérial de notre premier ministre

puisque le surnomme, en certains quartiers de Montréal, le « dalai d'Alma ». Et sa coterie d'Hydro-Québec est encore plus muette qu'une congrégation de bonzes.

Hier on me disait que « comme entreprise, on mène des discussions depuis un an avec une autre entreprise et il n'est pas opportun d'en parler? » Comme entreprise? Hydro-Québec aurait-elle été privatisée sans qu'on le sache?

Il serait plus juste de parler d'entreprise « publique » et, à ce titre, de rendre des comptes aux élus de l'Assemblée nationale. « Je lis les journaux » soupirait hier le critique libéral, Christos Sirros. Il voit bien, lui aussi, que c'est un « changement de cap » pour le gros bateau d'Hydro-Québec, dont on n'informe pas les simples matelots que nous sommes. Le groupe libéral est-il d'accord avec le déblocage d'importants investissements pour la seule satisfaction des besoins de clients étrangers? « Il faudrait avoir plus d'informations pour l'évaluer, dit M.Sirros. Sur la base de ce qu'on sait, ce sera non! » D'ailleurs, tous les intervenants à la Commission parlementaire ont unanimement dit « Non » parce que, justement, ils ne savent pas!

Le plus triste dans ce gâchis de politiciens méprisants, de technocrates arro-

gants et de relationnistes ignorants, c'est que le développement du bassin inférieur de la Churchill est un beau projet. Technologiquement séduisant. Financièrement payant. Et politiquement attrayant. Le problème est qu'il est beaucoup plus pour Terre-Neuve que pour le Québec... C'est peut-être pour cela qu'on est tant gêné d'en parler ici.

Quel impact le développement du bassin de la Churchill, plutôt que celui de la rivière Eastmain par exemple, aura-t-il sur le réseau de distribution d'Hydro-Québec? Les retombées économiques du projet — positives doit-on supposer — seront-elles partagées avec les actionnaires de « l'entreprise »? De façon basement intéressée, mes tarifs vont-ils baisser? Et la masse d'emprunts qu'Hydro-Québec devra souscrire aura-t-elle une influence — négative, doit-on craindre — sur les besoins de « l'entreprise » pour consolider un réseau pas mal malmené par la dernière tempête de verglas?

Note: J'ai reçu plusieurs appels de lecteurs inquiets de me voir prolonger l'existence de Maurice Duplessis jusqu'en 1969. *Mea culpa*: le premier contrat entre Québec et Terre-Neuve a bien été signé en 1969, mais par Jean-Jacques Bertrand et Joe Smallwood.

Hydro se paie une aventure de 12 milliards

Aux Québécois de décider

LE SOLEIL publie des extraits de la plaidoirie que l'amicus curiae, M^r André Joli-Coeur, a prononcée le 18 février devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire du renvoi concernant l'accession du Québec à la souveraineté.

Je tiens à rappeler que je ne représente pas ici les intérêts du Québec et qu'en conséquence, ce que je soumetts ne peut être identifié à ce qu'aurait soumis le Québec s'il était présent. Et j'ignore ce qu'auraient été les arguments du gouvernement du Québec.

J'aimerais rappeler certains éléments importants pour ce renvoi.

1) Une très vaste majorité de Québécois et de Québécoises, qu'ils soient ou non attachés au Canada, croient qu'eux seuls ont le droit de choisir collectivement et démocratiquement leur avenir. Ce droit leur est inaliénable.

2) Le peuple québécois et ses institutions ont toujours manifesté leur préoccupation pour les droits légitimes des peuples autochtones et des autres minorités qui le composent. Cette préoccupation s'est d'ailleurs, entre autres, matérialisée par l'adoption d'une Charte des droits bien avant 1982 et qui consacre les valeurs fondamentales qui préoccupent plusieurs intervenants à ce renvoi.

L'Assemblée nationale, assemblée démocratique qui n'appartient à aucun parti politique, faut-il le rappeler, à qui l'on prête l'intention de déclarer unilatéralement la sécession du Québec, n'est aucunement saisie d'exposés politiques en ce sens ou de projet de loi. Même la Loi sur la consultation populaire du Québec prescrit qu'il ne peut y avoir un second référendum portant sur le même sujet pendant la même législature. Pour rendre concret le projet de sécession, bien des étapes devraient être franchies et toutes ces étapes sont soumises à des aléas dont personne ne peut prédire le résultat:

1. des élections provinciales portant au pouvoir un gouvernement qui voudrait mettre en oeuvre un processus d'accession à l'indépendance;
2. l'absence de démarches politiques dans le reste du Canada pour renouveler la fédération canadienne à la satisfaction du peuple québécois;
3. la décision d'enclencher le processus de souveraineté par un référendum sur la question;
4. le résultat positif de ce référendum;
5. l'échec de négociations avec Ottawa;
6. la décision par Ottawa de ne pas reconnaître un Québec souverain.

Vous savez, il est bien difficile de prévoir l'avenir et, encore plus, de s'inspirer des déclarations de personnalités politiques pour mieux le définir. Certains Canadiens ont espéré que la TPS soit abolie et que l'accord de libre-échange soit renégocié. Et pourtant...

LE CARACTÈRE THÉORIQUE

Mais de là à permettre au gouvernement fédéral de soumettre des intentions prêtées à l'Assemblée nationale à partir de déclarations faites par des personnalités politiques, la cour n'a

jamais été confrontée à un tel niveau de virtualité.

Il est de l'essence d'un Parlement de pouvoir s'exprimer. Dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas de la présence de quelques caméras ou de l'immunité contre les poursuites en diffamation, qui sont en cause. Ces privilèges parlementaires permettent de discuter librement sans qu'un tribunal n'intervienne, sans qu'un tribunal n'ait, à l'avance, indiqué que serait illégale une loi non encore adoptée. N'est-ce pas l'essence d'une démocratie que, dans son Parlement, on y discute de ce que les élus du peuple considèrent important? Or, ce renvoi est, à cet égard, fort unique: il aurait pour effet d'indiquer que, quoiqu'on y dise et quoiqu'on y fasse, le résultat du processus, la loi, serait illégal. Et si, par un renvoi fédéral, on réussissait à déclarer à l'avance l'illégalité d'un geste, il y aurait lieu de s'inquiéter sur ce qui resterait à l'Assemblée nationale à titre de privilège parlementaire.

L'Assemblée nationale étant un pouvoir législatif entier avec pleins pouvoirs comme ceux du Parlement de Westminster, cette dernière n'a jamais sollicité la Cour à donner son avis sur un projet de loi qu'elle pourrait éventuellement avoir l'intention d'adopter. Il s'agit d'une ingérence qui nie le respect des privilèges de l'Assemblée nationale du Québec et la séparation des pouvoirs entre l'Assemblée nationale et les tribunaux.

Et pour ce motif, la cour ne devrait pas non plus répondre aux questions I et II en ce qui regarde l'Assemblée nationale et le Parlement du Québec.

La question III repose sur le postulat qu'il doit y avoir une présence entre le droit international et le droit canadien dans l'éventualité d'un conflit entre eux au Canada. Ce postulat est erroné. Le droit international et le droit canadien forment deux univers juridiques qui sont distincts et parallèles, comme le reconnaît le mémoire de la Procureure générale du Canada:

« Le droit international et le droit interne sont deux régimes distincts et parallèles qui sont généralement énoncés respectivement par les tribunaux internationaux et les tribunaux internes. » (Mémoire de la PGC, par. 202)

Ces univers juridiques s'appliquent tous deux de façon autonome au Canada.

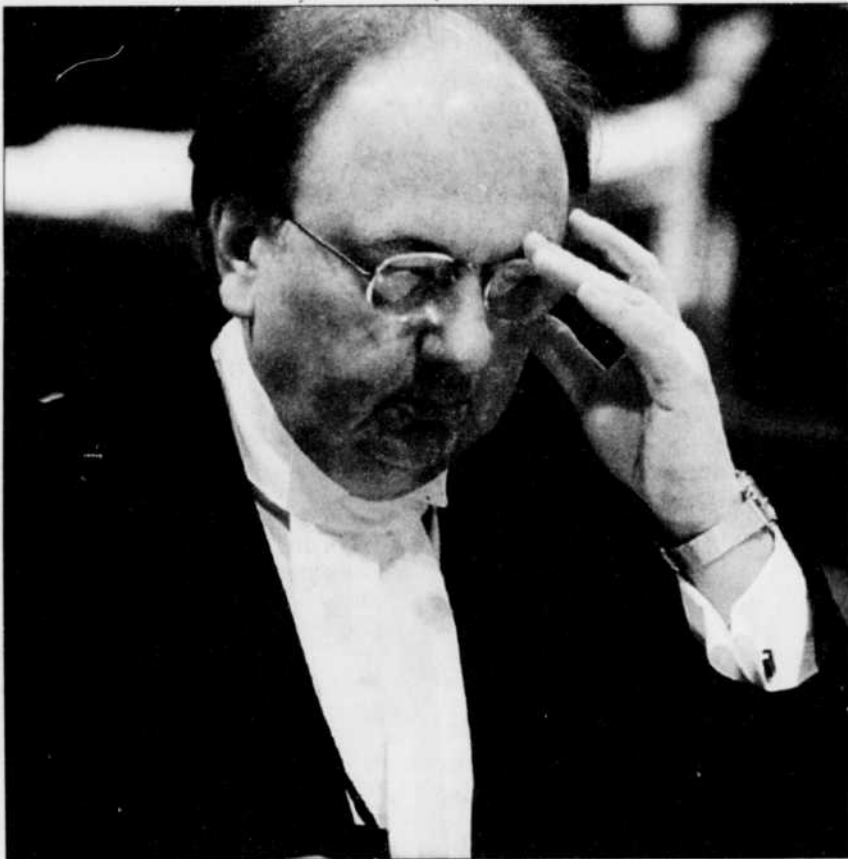
La Procureure générale soumet que les questions adressées à la cour sont inspirées par les quatre questions, bien qu'elle dise « trois », posées par le juge Pidgeon dans l'affaire Bertrand c. Bégin (1996, RJQ, page 2409)

Nous croyons que la formulation de la question II soulève des difficultés d'interprétation et que, pour répondre à cette question, la cour doit tenir compte de la troisième question du juge Pidgeon, qui se lit ainsi:

« Le processus d'accession du Québec à la souveraineté trouve-t-il sanction dans le droit international? »

En effet, le professeur Alain Pellet, président de la Commission du Droit international des Nations unies, a dénoncé la formulation de la question II:

« Je n'ai aucune opinion préconçue



M^r André Joli-Coeur, amicus curiae nommé par la Cour suprême pour défendre la position du Québec

sur l'opportunité d'une telle sécession, mais je suis profondément troublé et choqué par la façon partisane dont les questions sont posées et je me permets de suggérer qu'il est du devoir d'une cour de justice de réagir face à ce qui apparaît clairement comme une tentative trop voyante de manipulation politicienne.»

Dans son second avis, le professeur Pellet précise les motifs de ses préoccupations. Après s'être demandé pourquoi la première question posée à la cour porte sur la possibilité d'une sécession et la seconde, sur un droit de sécession, il répond en ces termes:

« Très probablement — et c'est ce qui a suscité le trouble dont j'ai fait état dans mon précédent avis juridique, pour ne pas écrire mon indignation —, parce que les rédacteurs de la deuxième question se sont aperçus que, s'ils la rédigeaient comme la première, la réponse serait inévitablement positive. »

Je vous soumetts trois observations sur l'état du droit international applicable à la sécession éventuelle du Québec.

Premièrement, la naissance d'un État est un fait politique qui est constaté par le droit international au moyen du principe d'effectivité. Le principe d'effectivité joue un rôle décisif en constituant un facteur d'ordre et de stabilité qui permet aux situations déjà établies dans les faits d'accéder au rang de situation juridique. Le droit international reflète ainsi une situation concrète et institutionnalise un état de fait afin de mettre fin à des conflits politiques et de civiliser les rapports sociaux.

Le principe d'effectivité est une norme comme le rappelle le professeur Pellet: « Les internationalistes éminents qui ont consacré des ouvrages entiers au principe d'effectivité en droit international se-

raient certainement surpris d'apprendre qu'il ne s'agit pas d'une norme. »

Qu'il soit reconnu ou non, lorsqu'un gouvernement contrôle un territoire et qu'il y exerce les fonctions étatiques de façon exclusive, il y a effectivité. Pour devenir souverain, le Québec doit continuer à exercer la part d'effectivité qu'il détient déjà et obtenir l'autre part attribuée par la Constitution canadienne aux autorités fédérales. En effet, il est de l'essence d'une fédération de partager la souveraineté sur le plan interne, et donc de partager l'effectivité.

Déjà, le Québec jouit d'une certaine effectivité: il jouit déjà des pouvoirs reconnus constitutionnellement, contrôle ses propres institutions, prélève ses impôts, possède un territoire défini et adopte ses lois. À cet égard, le Québec devance bien d'autres sociétés en quête d'indépendance.

Deuxièmement, la sécession n'est pas prohibée par le droit international. Qui de mieux placé pour le démontrer que l'expert retenu par la Procureure générale du Canada, M. James Crawford, qui, dans son livre « The creation of States in International Law », déclare:

« International law does not condemn rebellion or secession aiming at the acquisition of independence. (...) The position is therefore that secession is neither legal nor illegal in international law, but a legally neutral act the consequences of which are, or may be, regulated internationally. »

Troisièmement, le droit international ne soumet pas la fondation d'un nouvel État issu d'une sécession au consentement de l'État prédécesseur ou au respect de sa Constitution.

Comme le rappelle M. Alain Pellet, président de la Commission du Droit international des Nations unies:

« L'État nouveau ne trouve nullement la justification juridique de son existence dans le consentement de l'État dont il est issu, mais dans le simple fait qu'il existe et qu'il exerce effectivement et pacifiquement les fonctions étatiques, c'est-à-dire dans le principe d'effectivité. »

L'absence de la nécessité du consentement de l'État prédécesseur entraînerait deux conséquences majeures dans le cas du Québec.

- a) La sécession éventuelle du Québec serait, au regard du droit international, une réalité qui prévaudrait sur toutes dispositions de la Constitution canadienne. Le droit interne canadien devrait alors s'adapter à cette réalité.
- b) L'intégrité territoriale du Canada est relative puisqu'elle ne peut subsister devant une sécession effective.

La sécession n'étant pas prohibée, et le consentement du Canada n'étant pas requis, les institutions politiques du Québec auraient le droit de procéder à la sécession.

Le peuple québécois a donc toujours le droit, en toute liberté, de déterminer, lorsqu'il le désire et comme il le désire, son statut politique interne et externe sans ingérence extérieure, et de poursuivre à son gré son développement politique, économique, social et culturel. Le peuple québécois, par l'intermédiaire de ses représentants à l'Assemblée nationale du Québec, a exercé la part d'effectivité qui lui était attribuée par la Constitution canadienne. Il a ainsi pu poursuivre son développement économique, social et culturel malgré qu'il se soit montré insatisfait du cadre fédératif canadien. En ce sens, il n'est pas un peuple opprimé ou colonisé.

Le droit à l'autodétermination du peuple québécois lui confère le droit d'affirmer son identité en choisissant librement le statut politique, interne ou externe qui lui convient. Le droit international garantit au peuple québécois la possibilité de choisir souverainement de fonder un nouvel État.

Le principe de primauté du droit ne signifie pas nécessairement la primauté de la Loi constitutionnelle de 1982. Comme l'a exprimé la Cour dans le Renvoi sur les droits linguistiques au Manitoba, les tribunaux ne permettent pas que la Constitution serve à créer le chaos et le désordre, parce que cela serait contraire au principe de la primauté du droit. Exiger que la décision démocratique du peuple québécois de fonder un État souverain soit soumise à l'assentiment du Parlement canadien et des assemblées législatives des autres provinces pourrait créer le chaos et le désordre au Canada, ce qui serait contraire à la primauté du droit.

En terminant, le peuple québécois bénéficie du droit à l'autodétermination. Ce droit n'est pas synonyme de sécession, mais ce droit est un élément essentiel qui, joint à la liberté d'expression démocratique, mènera peut-être le Québec à la sécession s'il le désire.

Malheureusement, la détermination du sort du peuple québécois ne relève pas de la plus haute institution judiciaire. N'est fiduciaire du pouvoir souverain du peuple du Québec que le peuple du Québec.

QUESTIONS D'ARGENT

Toronto

Suite de TORONTO

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Table of stock prices for Toronto market, including titles like Shelo, Shelo b, Shelo c, etc.

DISTRIBUTION

Table of distribution data for various companies, including Fidelity, Fidelity 94, etc.

UNITÉS EN FIDUCIE

Table of unit values for various funds, including April, Arc, Algomo, etc.

Obligations

Table of bond prices and yields, including titles like Aircan, Avenir, etc.

Actions partiellement payées

Table of partially paid shares, including titles like Aec pipe, Aspac, etc.

Transigé en fonds américains

Table of transactions in American funds, including titles like Bk ml, Bk ml 2, etc.

Monnaies

Table of exchange rates for various currencies, including Belgium, Japan, etc.

Bénéfice

Table of financial performance data, including revenue and profit figures.

TaZ

Table of TaZ market data, including titles like Tlc, Tlc b, Tlc c, etc.

Actions partiellement payées

Table of partially paid shares, including titles like Aec pipe, Aspac, etc.

Transigé en fonds américains

Table of transactions in American funds, including titles like Bk ml, Bk ml 2, etc.

Obligations

TORONTO (PC) — Les prix d'achat et baisse au terme d'une séance active, hier, sur le marché canadien des obligations.

Table of bond prices and yields, including titles like GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, Canada, etc.

Obligations

TORONTO (PC) — Les prix d'achat et baisse au terme d'une séance active, hier, sur le marché canadien des obligations.

Table of bond prices and yields, including titles like GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, Canada, etc.

Métaux

Table of metal prices, including London market data for gold, silver, etc.

Dividendes

Table of dividend payments for various companies, including titles like Aircan, Avenir, etc.

Titres au comptoir

TORONTO — Le relevé des actions négociées au comptoir est fourni par l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

Table of over-the-counter stock prices, including titles like Alcan, Alcan b, etc.

Titres au comptoir

TORONTO — Le relevé des actions négociées au comptoir est fourni par l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

Table of over-the-counter stock prices, including titles like Alcan, Alcan b, etc.

Pétrole

Table of oil prices, including New York market data for Brent, WTI, etc.

Bourses d'Asie

Table of Asian market data, including Hong Kong and other regional indices.

Bourse américaine

Table of US market data, including Dow Jones, S&P 500, etc.

Dividendes

Table of dividend payments for various companies, including titles like Aircan, Avenir, etc.

EN BREF

MONTREAL

Theratechnologies: revenus en hausse

Les revenus de Theratechnologies se sont élevés à 1017000\$ en 1997, comparativement à 856000\$ en 1996, soit une augmentation de 18,8%.

Dividendes

LAC-MÉGANTIC

Résultats de Bestar

Les résultats du manufacturier de meubles Bestar, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997, sont en forte hausse par rapport à ceux de l'an dernier.



Theratechnologies a investi dans la recherche et le développement de produits thérapeutiques innovateurs.

SOUVENEZ-vous du temps où vous ne pensiez pas à L'ARGENT.

Comme un million d'autres investisseurs canadiens affairés avec Fonds d'investissement Royal, vous pouvez vous aussi retrouver cette belle tranquillité d'esprit.

Table showing investment performance: 1 AN 11,0%, 3 ANS 13,7%, 5 ANS 11,9%, 10 ANS 10,2%.

Le taux de rendement annuel composé indiqués pour la période terminée le 31 décembre 1997.



Membre du Groupe Financier Banque Royale. VOTRE AVENIR COMMENCE BIEN.

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet au www.royalbank.com/french/rmf. Les Fonds communs de placement Royal sont également disponibles chez Actions en direct Banque Royale.